

PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Septembre 2022

COMMUNE DE
BOUERE

N° PV : 05 / 2022
(29/09/2022)

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacky CHAUCHEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2022

Date affichage de la convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2022

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jacky CHAUCHEAU	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Caroline TROTABAS		<input checked="" type="checkbox"/>	Jacky CHAUCHEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sylvain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Céline MAHIEU		<input checked="" type="checkbox"/>	Sylvain LE GRAËT	<input checked="" type="checkbox"/>	
Jacky LEBANNIER	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrick MOURIN	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Jean-Pierre MARTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Betty VANHOUTTE	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Sophie DAUBERT		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Bruno LEFAIVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Colombe PAPIN	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Lucille FERNANDEZ		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Benoît VERGER	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Anthony RAIMBAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Angélique BRAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOTAL	15	10	5	2	
Quorum :	<input checked="" type="checkbox"/>	oui		Nombre de voix :	12

Mr sylvain LE GRAËT a été élu secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

I - PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

II - AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour soit la mise en place du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

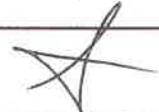
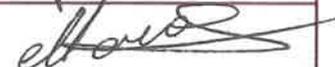
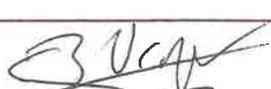
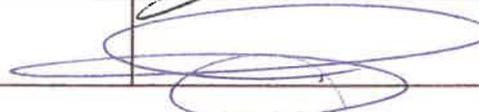
Sur rapport de Monsieur le Président de séance, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION SEANCE PRECEDENTE	
1.1.	Approbation séance du 30 juin 2022
2 - FINANCES	
2.1.	Admission en non-valeur
3 - TRAVAUX D'EQUIPEMENT : Aménagement de la rue des Sencie	
3.1.	Avenant n°2 - PIGEON TP LOIRE ANJOU
3.2.	Avancement des travaux
4 - IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE	
4.1.	Réflexion sur l'optimisation de la gestion communale des Energies des bâtiments communaux.
5 - QUESTIONS DIVERSES	
5.1.	<i>Bilan des bon d'achat 5 €</i>
5.2.	<i>Travaux d'extension de la Boulangerie</i>
5.3.	<i>Régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires</i>

COMMUNE DE BOUÈRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 SEPTEMBRE 2022

FEUILLE D'EMARGEMENT

RANG	Nom et Prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signature
1	Jacky CHAUX Maire		
2	Caroline TROTABAS 1ère Adjointe	Jacky Chaux	
3	Sylvain LE GRAËT 2ème Adjoint		
4	Céline MAHIEU 3ème Adjoint	Sylvain Le Graët	
5	Jacky LEBANNIER Conseiller municipal		
6	Patrick MOURIN Conseiller délégué		
7	Jean-Pierre MARTIN Conseiller municipal		Excusé
8	Betty VANHOUTTE Conseillère municipale		
9	Sophie DAUBERT Conseillère municipale		Absente
10	Bruno LEFAIVRE Conseiller municipal		
11	Colombe PAPIN Conseillère municipale		
12	Lucille FERNANDEZ Conseillère municipale		Excusée
13	Benoît VERGER Conseiller municipal		
14	Anthony RAIMBAULT Conseiller municipal		
15	Angélique BRAULT Conseillère municipale		

1 - APPROBATION SEANCE PRECEDENTE

1.1. Approbation de la séance du 30 juin 2022

Monsieur le Président de séance, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022.

2 - FINANCES

2.1. Admission en non-valeurs

DELIBERATION n° 22092901

Le trésorier signale qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'impayés auprès de créanciers :

Facturation de loyers 2019 – Budget COMMUNE - pour un montant de 1 750 € se décomposant selon les deux listes suivantes :

- Liste 5830890215 pour 1 250 €
- Liste 5814300315 pour 500 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'admettre ces sommes en non-valeur les créances irrécouvrables pour la somme de 1 750 €.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeurs, sur le budget COMMUNE, des créances irrécouvrables des listes proposées par le comptable public pour la somme de 1 750 €.

3 - SERVICES PUBLICS

3.1. Aménagement rue des Sencies : avenant N°2 – PIGEON TP LOIRE ANJOU

DELIBERATION n° 22092902

Dans le cadre du marché de travaux concernant l'aménagement sécurité de la Rue des Sencies, Monsieur le Maire signale la nécessité de valider un avenant N°2 avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU pour les travaux complémentaires relatifs à l'application de résine agrégat sur trottoir devant les accès piétons (entrées piétonnes de maisons et de jardin) :

Le montant de l'avenant N°2 s'élève à 2 275,73 € HT soit 2 730,88 € TTC.

Nouveau montant du marché (Tranche ferme) :

Entreprise PIGEON TP	HT	TVA	TTC
Maché de base (TF)	392 138,24 €	78 427,65 €	470 565,89 €
Montant de l'avenant n°1	3 162,07 €	632,41 €	3 794,48 €
Montant de l'avenant n°2	1 764,33 €	352,87 €	2 117,20 €
TOTAL TF	397 064,64 €	79 412,93 €	476 477,57 €
Marché de base (TO1)	109 910,58 €	21 982,12 €	131 892,70 €
Montant de l'avenant n°2	511,40 €	102,28 €	613,68 €
TOTAL TO1	110 421,98 €	22 084,40 €	132 506,38 €
Nouveau montant du marché	507 486,62 €	101 497,33 €	608 983,95 €
% Evolution			1,08%

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider l'avenant N°2 avec l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant HT de 2 275,73 € soit 2 730,88 € TTC portant le nouveau montant du marché HT à 507 486,62 € soit 608 983,95 € TTC.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **VALIDE l'avenant n°2 avec l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant HT de 2 275,73 € soit 2 730,88 € TTC portant le nouveau montant du marché HT à 507 486,62 € soit 608 983,95 € TTC.**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette affaire**

3.2. Aménagement de la rue des Sencies : Avancement des travaux

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux relatifs à l'aménagement sécurité de la rue des Sencies :

- Le béton désactivé sur les trottoirs présente un problème technique, ces travaux ne sont pas acceptables en l'état. Afin de remédier à cette difficulté et de rétablir la situation, il est proposé de faire un test de sablage. Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se rendre sur place afin de constater le problème.

Monsieur Sylvain LE GRAËT demande si cette solution proposée ne fragiliserait pas le béton désactivé et quelle sera son évolution dans le temps.

La décision de reprise ou pas selon les essais de traitement sera prise dans les prochaines semaines.

Pour le reste des travaux, l'avancement reste normal. La dernière couche d'enrobé est programmée fin octobre.

Monsieur Benoît VERGER pose la question suivante : Dans le cadre de ces travaux, est-ce que tout le réseau assainissement a fait l'objet d'une réfection totale ?

Monsieur le Maire répond que pour l'assainissement, le réseau a été revu en 2015 et c'est seulement le réseau d'eaux pluviales qui a entièrement été refait.

4 - IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE

4.1. Réflexion sur l'optimisation de la gestion communale des Energies des bâtiments communaux.

Compte-tenu de l'augmentation des coûts des énergies, il est proposé aux membres du conseil municipal de porter une réflexion sur l'optimisation de la gestion communale des énergies des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un électricien a été consulté pour voir si les systèmes de chauffage des Ecoles et de la salle polyvalente pourraient bénéficier d'une gestion technique à distance. EN ATTENTE DE RETOUR.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Programmation actuelle : 6h30 à 22h30

Après discussion, les élus décident de porter la programmation de l'éclairage public de 6h30 à 21h00 7 jours / 7.

Place derrière la Mairie : Eclairage public à revoir

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AUPRES DES UTILISATEURS

Selon les activités proposées et selon le nombre d'occupants de la salle polyvalente des changements de lieux pourraient être opérés en accord avec les utilisateurs.

Pour la salle polyvalente, un détecteur mal réglé dans le local ménage doit faire l'objet d'un nouveau réglage.

ECLAIRAGE PUBLIC DE L'EGLISE

Des ampoules LED pourraient être installées pour l'éclairage extérieur de l'Eglise.

INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE SOLAIRE

Le passage entre le lotissement et l'Ecole, Monsieur Benoît VERGER signale que l'éclairage n'est pas suffisant pour les scolaires. Un éclairage solaire pourrait être installé.

ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Pour ces bâtiments, des ampoules LED pourraient être mises en place + des capteurs de présence dans les sanitaires.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Les vieilles structures consommatrices en énergie ne seront pas installées.

Monsieur Jacky LEBANNIER évoque aussi la réflexion autour du volet production d'énergie. Monsieur le Maire rappelle qu'un travail est déjà engagé en ce sens.

5 - QUESTIONS DIVERSES

5.1. Bilan des bons d'achat 5 € en fin d'opération

Libellés	Qté bons	Valeur bons
Bons Commandés	2500	12 500,00 €
Bons non distribués	250	1 250,00 €
Bons distribués	2250	11 250,00 €
Bons remis aux Commerçants	1446	7 230,00 €
Bons non utilisés	804	4 020,00 €

Les fonds non consommés pourraient être utilisés à l'occasion de l'inauguration des travaux.

5.2. Travaux d'extension de la Boulangerie

N° du lot	Lot	Montant de l'estimation HT	Montant de l'offre AU 29/09/22
1	Terrassement - GO - Ravalement	52 000,00 €	54 543,81 €
2	Charpente Bois	5 000,00 €	4 704,47 €
3	Couverture Etanchéité - Zinguerie	9 000,00 €	11 606,56 €
4	Menuiseries Extérieures - Fermetures	9 000,00 €	8 008,26 €
5	Cloisons sèches - Isolation	5 500,00 €	4 095,45 €
6	Menuiseries Intérieures	1 000,00 €	Tx réalisés en interne
7	Electricité - VMC	9 000,00 €	10 044,00 €
8	Plomberie Sanitaires	3 200,00 €	2 678,49 €
9	Chape - Carrelage	14 000,00 €	15 156,02 €
10	Peinture	4 500,00 €	1 193,17 €
		112 200,00 €	112 030,23 €

L'ensemble des offres étant reçues, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le maître d'œuvre relance chaque entreprise afin de connaître si les prix sont maintenus.

Monsieur Jacky LEBANNIER souhaiterait que le conseil municipal aborde une discussion sur le montant du futur loyer de la boulangerie.

Monsieur le Maire confirme que ce point sera revu lors de la prochaine séance et qu'un engagement écrit sera demandé à Monsieur CHAILLOU Matthieu.

5.3. Institution du régime des horaires pour travaux supplémentaires

DELIBERATION n° 22092903

Dans le cadre d'une mise à disposition de Maty CHEMIN, secrétaire de Mairie, à la commune de La Bazouge de Chéméré, sachant que cette mise à disposition intervient après les heures de travail de la Mairie de Bouère, et afin que la rémunération des heures supplémentaires puisse intervenir, il convient d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

AGENTS BENEFICIAIRES

Agents titulaires et contractuels de catégorie C et B répondant aux conditions réglementaires d'octroi. Ces agents bénéficient des IHTS lorsqu'ils sont à temps complet et à temps non complet pour leurs heures effectuées au-delà de 35 heures.

Filière	Cadre d'emplois	Services
Administrative	Rédacteurs	Secrétaire de Mairie

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **VALIDE l'institution du régime des horaires pour travaux supplémentaires tels que présenté ci-dessus.**

5.4. Informations diverses

- Monsieur le Maire précise que le marché de Noël organisé le 11 décembre prochain par l'APE et BOUERE EVENEMENTS se déroulera sur la place derrière la Mairie.
- Monsieur Sylvain *LE GRAËT* informe le conseil municipal que la Mairie a été sollicitée pour l'acquisition de 2 chemins ruraux. La commission en charge de ces dossiers se réunira dans les semaines à venir afin de travailler des propositions qui seront soumises en conseil municipal dans un second temps.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Meslay du Maine a été reconnue « Petite ville de demain » - Dispositif ETAT permettant l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Un diaporama pédagogique sera adressé à chaque élu, permettant ainsi de rendre plus lisible cette opération.

Après discussion, les élus se positionnent pour la pré-étude OPH.RU.

FIN DE SEANCE à 19h45.

Jacky CHAUVÉAU



Sylvain LE GRAËT

